

Séance extraordinaire du 7 juin 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 19h00, le 7 juin 2016, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble:

Messieurs Marc Aubertin, conseiller au district 1
 Daniel Petitjean, conseiller au district 3
Mesdames Louise Despard, conseillère au district 2
 Claudette Limoges, conseillère au district 5

Messieurs les conseillers Richard Fredette et Frédérick Pigeon avaient justifié leur absence.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

Cette séance extraordinaire a été convoquée pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Contrat- abat poussière
3. Ajout à la liste de destruction d'archives
4. Période de questions
5. Levée de séance

215-06-2016

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite à la constatation du quorum, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Petitjean et résolu d'ouvrir la séance et d'accepter l'ordre du jour tel que présenté à l'avis de convocation.

216-06-2016

CONTRAT-ABAT-POUSSIÈRE

Considérant que lors d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour 2016, les fournisseurs suivants ont déposé leur offre, à l'ouverture, le 3 juin 2016 ;

Soumissionnaires	Montant total (\$/litre), avant taxes
Multi-Routes	0,268 \$
Somavrac C.C. Inc.	0,265 \$
Les Entreprises Bourget Inc.	0,2579 \$

Séance extraordinaire du 7 juin 2016

Considérant la recommandation de l'inspecteur municipal, monsieur Mario Morin, suite à l'analyse de conformité;

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière au plus bas soumissionnaire conforme soit à Les Entreprises Bourget Inc., au prix de 0,2579 \$ le litre, taxes en sus.

217-06-2016

AJOUT À LA LISTE DE DESTRUCTION D'ARCHIVES

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser la destruction des archives énumérées à la liste complémentaire proposée, conformément au calendrier de conservation des archives en vigueur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période des questions.
Aucune question n'est posée.

218-06-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu de lever la séance à 19h 05.

André Dutremble
Maire

Diane Desjardins
Directrice générale